

## Quels bilan et pistes d'amélioration après la première année du "Plan mercredi" ? (rapport du COJ)

6-8 minutes

Si près d'un enfant scolarisé sur 2 bénéficie d'un "Plan mercredi", cette mesure "profite d'avantage aux enfants des villes qu'à ceux des campagnes", note le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), dans un [rapport](#) de juillet 2019. Il remarque aussi des "disparités importantes entre les communes et les départements" et juge "insuffisants" les financements. Le COJ propose alors notamment de renforcer les temps dédiés de coordination, de valoriser la dimension éducative des fonctions d'animation et de cibler en priorité les "communes volontaires les moins outillées".



Le Plan mercredi concerne 45 % des enfants scolarisés

Lancé à la rentrée 2018, le "Plan mercredi" ([lire sur AEF info](#)) a été mis en place pour 45 % des enfants scolarisés. Au total, ce sont 2 129 plans qui ont été validés, dans plus de 4 000 communes : c'est le constat établi par la commission "éducation populaire" du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), dans un [rapport](#) de juillet 2019 sur le "Plan mercredi".

Cette mesure a été créée afin d'aider les collectivités à mettre en place un accueil de loisirs éducatifs, en particulier les communes ayant choisi de repasser à 4 jours de classes hebdomadaires (environ 80 %). Ce "plan" prévoit notamment des projets éducatifs territoriaux (PEDT) soumis à une charte qualité "Plan mercredi", un

renforcement du financement des activités périscolaires et la prise en compte des intervenants extérieurs dans le calcul du taux d'encadrement.

Le plan "profite d'avantage aux enfants des villes qu'à ceux des campagnes"

Poursuivant son bilan de cette première année des "plans mercredi", la commission relève qu'ils "profitent d'avantage aux enfants des villes qu'à ceux des campagnes", l'Île-de-France concentrant notamment un tiers des places ouvertes. Les collectivités "signataires" représentent aussi des communes de taille supérieure à la moyenne nationale. Aussi, le plan "se traduit par un accès à des pratiques dans les domaines artistique (92 % des plans signés), scientifique (57 %), de l'environnement (85 %) de la citoyenneté (77 %) et du sport (90 %)".

Globalement, le "plan mercredi" "a été considéré comme un outil utile pour ne pas perdre les acquis" de la période de la semaine à 4 jours. Aussi, bien qu'elles avaient "accueilli avec une certaine réserve la possibilité de dérogation offerte aux collectivités locales dans la mesure où elles s'étaient fortement mobilisées dans l'émergence et la consolidation des PEDT", les associations d'éducation populaire "se sont saisies de ce nouveau cadre".

Le rapport note également qu'il y a eu une "mobilisation active" des groupes d'appui départementaux et des services déconcentrés de l'État. Autres "points positifs" : les actions communes du MENJ et de la Cnaf, ainsi que le fait que le plan ait été mis en place tant par des communes ayant une semaine de 4 jours que de 4,5.

"Des financements jugés insuffisants"

Néanmoins, la commission souligne des "disparités importantes entre les communes et les départements" ainsi que des "financements jugés insuffisants", en particulier pour les communes "les moins structurées en accueils de loisirs", notamment en milieu rural. Par ailleurs, elle explique que la réforme des rythmes scolaires "a parfois entraîné des tensions entre les personnels de l'enseignement, les familles et les professionnels de l'animation". En outre, ces derniers, pour lesquels le rapport note un "manque de reconnaissance", sont davantage perçus comme des "exécutants" que comme des "pédagogues ou des éducateurs", d'autant plus qu' "un certain nombre d'entre eux n'étaient pas suffisamment formés".

Autre grief apporté au plan : "Le temps dédié à la préparation, à la discussion entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation n'existe pas ou bien est trop limité pour permettre un travail concerté de qualité."

Améliorer la mise en œuvre du plan et la formation des animateurs

La commission a alors élaboré 4 préconisations, une concernant la mise en œuvre du plan et trois autour de la qualification et de la formation des animateurs :

- "renforcer et développer les espaces et les temps dédiés de coordination des différents acteurs - qu'ils soient en charge de la gouvernance ou de la mise en œuvre des actions - pour structurer les parcours éducatifs entre les temps scolaire et périscolaire" ;
- "valoriser la dimension éducative des fonctions d'animation tout en signifiant la diversité des statuts et des parcours, notamment de formation" ;
- "renforcer la construction de parcours professionnels voire interprofessionnels pour tous les acteurs éducatifs du champ de l'animation" ;
- "développer le temps plein et l'employabilité pérenne des animateurs intervenant dans tous les temps de l'enfant et au-delà du champ de la jeunesse en s'appuyant sur les ressources du territoire en créant des passerelles entre les différentes fonctions éducatives".

Plus globalement, le rapport a aussi repéré des "axes de développement" pour 2019-2020. Il s'agit par exemple, au niveau local, de cibler en priorité les "communes volontaires les moins outillées" et d'améliorer "la coordination des services départementaux et les partenaires". Quant au niveau national, la commission évoque notamment :

- le lancement d'un appel à projets en direction des associations nationales d'éducation populaire pour accompagner les collectivités ;
- une communication spécifique dans le cadre de l'accord interministériel avec le ministère des sports menée vers les fédérations sportives pour leur permettre de mobiliser l'ensemble de leurs réseaux dans les plans mercredi ;
- la création d'une banque de ressources périscolaires sur le site de Canopé ;
- l'évaluation du dispositif (point première année 2019 auprès des services + évaluation intermédiaire 2020 auprès des collectivités).

En outre, la commission explique avoir "identifié des thématiques qui mériteraient d'être approfondies". Et de citer notamment l'ouverture du Plan mercredi sur les temps extrascolaires, le développement de la prise en charge des élèves de 6e et 5e dans les ALSH, une réflexion sur la possibilité d'inscrire des entreprises à but lucratif dans le plan ou encore un travail avec les communes

ayant choisi de rester sur la semaine de 4,5 jours.